

## Collecte des déchets

## La ville de Casablanca prend les choses en main

● Les élus de la ville de Casablanca ont tenu une session extraordinaire, vendredi dernier, pour examiner et voter la résiliation du contrat avec Sita El Beida ainsi que la convention qui délègue à Casa Prestation la gestion de la période transitoire.

Quelques semaines avant la tenue de la session ordinaire de la ville de Casablanca, les élus de la métropole étaient obligés de répondre favorablement à la demande émise par le Wali de la région en vue de se prononcer sur l'avenir de la révision du contrat signé avec Sita El Beida. Après que le quorum de 83 membres a été dépassé, le président du Conseil de la ville de Casablanca a inauguré les travaux de la session extraordinaire tenu le 15 septembre avec deux points à l'ordre du jour : L'étude et le vote de la résiliation du contrat de gestion déléguée avec Sita El Beida et l'examen et le vote de la convention qui délègue à Casa Prestation la gestion de la période transitoire en attendant le choix d'un autre prestataire. Abdelaziz El Omari, le maire de la ville, a insisté, durant son intervention, sur le fait que la tenue de la session n'est qu'une réponse au malaise profond ressenti par l'opinion publique casablancaise, essentiellement dans les préfectures d'El Fida et de BenM'sik. En d'autres mots, les élus estiment que les services de propreté de Sita El Beida, opérant depuis 2004, n'étaient pas à la hauteur des attentes. «Nous étions vigilants quant à la tenue régulière des comités du suivi. Les résultats des audits financiers ont été aussi présentés aux commissions dans l'objectif de remédier à la situation», a annoncé El



Omari qui n'a, d'ailleurs, pas manqué de revenir sur l'historique des relations entre les deux parties depuis 2014. «Nous avons atteint un niveau de contrôle auquel probablement le concessionnaire ne s'attendait pas, car notre objectif n'était pas de causer des pertes à la société mais de veiller à l'amélioration de la qualité des services de la collecte des déchets ménagers». Pour Sita Blanca, ce sont plutôt les difficultés de paiement de la ville qui ont alourdi les comptes de la société. «Cette dette a mis en difficulté la société aussi bien vis-à-vis des collaborateurs pour le versement des salaires que de ses fournisseurs. Des difficultés sont apparues aussi compte tenu des besoins grandissants de la ville et des pratiques d'une partie des habitants qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs de collecte attendus. Sita



**600 travailleurs dans la collecte des ordures ménagères relèvent de Sita El Beida. Ils sont des salariés des communes de la ville, ce qui facilitera la tâche de Casa Prestation durant la gestion de la période transitoire.**

Blanca a saisi de façon régulière l'Autorité déléguée pour apporter les améliorations nécessaires au bon fonctionnement du contrat à l'avenir», précise une source au groupe Suez. Pour rappel, en 2014, la Commune Urbaine de Casablanca a renouvelé sa confiance à SITA Blanca, à l'issue d'un appel d'offres pour assurer pour la collecte des déchets ménagers et la propreté urbaine de 4 préfectures et de la municipalité de Méchouar, soit 1,5 million d'habitants et près de 500 000 tonnes de déchets produits par an, pour une durée de 7 ans. «Comme l'autorise le contrat, SITA Blanca a demandé en février 2017 la révision du contrat pour adapter les conditions d'exécution des services dans leurs dimensions techniques et économiques. Ce processus n'a pas abouti à son terme, malgré les efforts de dialogue engagés par Sita Blanca. De ce fait, elle a adressé en août 2017 une demande de conciliation au Wali de la Région Casablanca-Settat», selon la même source. Pour le maire, c'est le blocage remarqué durant les pourparlers lancés pour la révision du contrat qui a envenimé la relation entre les deux parties. Mais, il fallait attendre la lettre adressée par le représentant de la tutelle, en l'occurrence le wali de la région, pour pouvoir décider enfin

de résilier le contrat. Avant d'arriver à ce stade, le conseil a eu recours à la hausse des amendes contre Sita El Beida, qui sont passées de 5MDH à 7MDH, sans que la compagnie améliore ses services. Des contrôles quotidiens ont été effectués par les élus, qui ont, par la suite, dressé un constat inquiétant reflétant les mesures prises par le concessionnaire pour renverser la tendance. La mise en demeure de 10 jours qui a été dressée n'a pas eu l'effet escompté «et le normal a été donc de recourir à une résiliation à l'amiable», a indiqué El Omari. La gestion de la période transitoire a été aussi débattue lors de la session, qui sera accordée à la SDL Casa Prestations, en attendant l'élaboration d'un nouveau cahier de charges dans un délai qui ne dépasse pas 6 mois. Il est à noter que 600 travailleurs dans la collecte des ordures ménagères relèvent de Sita El Beida. Ils sont des salariés des communes de la ville, ce qui facilitera la tâche de Casa Prestation

**Le coût de la collecte des ordures devrait avoisiner 700 MDH annuellement.**

durant la gestion de la période transitoire. Le maire de la ville a assuré que la résiliation du contrat ne donnerait pas lieu à des charges supplémentaires pour le budget communal durant cette période transitoire. De même, des réunions ont été tenues avec les syndicats pour «le respect des droits de salariés communaux et ceux de Sita El Beida», selon El Omari. Les chiffres communiqués par les élus de la ville, lors de cette session extraordinaire, montrent que le coût de la collecte des ordures avoisine 700 MDH annuellement.

PAR YOUNÈS BENNAJAH  
y.bennajah@leseco.ma

## Les recommandations des commissions du conseil

Le rapport de la commission composée des élus chargés de la gestion des services publics et de l'aménagement du territoire a été présenté par Abdessamad Haiker, vice-maire de Casablanca, puis adopté à l'unanimité. En plus de la recommandation relative à la rupture du contrat avec Sita El Beida et la désignation de la SDL locale à sa place, la commission mixte a émis plusieurs autres recommandations qui veulent mettre en place un nouveau cadre contraignant pour le prochain concessionnaire, et qui devront être insérés dans le prochain cahier des charges. «Il faudra activer le rôle des présidents des communes dans le suivi quotidien de la période transitoire», a insisté Haiker, qui a ajouté qu'«une réunion devra être tenue prochainement pour discuter du sujet de la propreté dans sa globalité et de ne pas se contenter des déchets ménagers», a insisté Haiker. Pour le processus de l'élaboration du nouveau cahier des charges, le rapport de la commission mixte a appelé à ce que «les spécificités de chaque arrondissement soient prises en compte et d'œuvrer à ce que le volet légal soit tatillon».